



Direction des Affaires Juridiques, Commande Publique et des Assemblées

Secrétariat Général des Assemblées

Ajaccio, le 11 janvier 2024

Aux membres du Bureau Communautaire

Objet Convocation d'un Bureau

Agissant en vertu de la délégation du Conseil communautaire prise par délibération n° 2023-096 en date du 17 mai 2023

Le jeudi 18 janvier 2024 à 17 h 00

Salle du Conseil communautaire Pierre-Jean POGGIALE
Immeuble Alban – 5^{ème} étage

Ordre du jour

Adoption du procès verbal de la séance du Bureau communautaire en date du 14 décembre 2023

Ressources Humaines

Rapporteur : Madame Annie Sichi

1 - Autorisation donnée au 1er Vice-Président de signer la convention de mise à disposition de personnel, entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (collectivité d'origine) et la Ville d'Ajaccio (collectivité d'accueil)

Rapporteur : Madame Annie Sichi

2 - Autorisation donnée au 1er Vice-Président de signer la convention de mise à disposition de personnel, entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (collectivité d'origine) et la Ville d'Ajaccio (collectivité d'accueil)

Collecte et traitement des déchets

Rapporteur : Monsieur Etienne Ferrandi

3 - Renouvellement d'adhésion au réseau AMORCE pour l'année 2024

Protection et valorisation du cadre de vie

Rapporteur : Monsieur François Faggianelli

4 - Autorisation donnée au Président de solliciter les financements auprès de l'office de l'environnement de la Corse (OEC) et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour un projet d'aménagement des sites de plongées les plus fréquentés avec des ancrages fixes

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Rapporteur : Monsieur Ange Pascal Miniconi

5 - Autorisation donnée au président de solliciter les financements pour la réalisation du PAPI de la CAPA sur la période 2025/2031.

Développement Economique et Culturel en milieu rural

Rapporteur : Monsieur Xavier Lacombe

6 - Approbation du projet alimentaire territorial (PAT) porté par le ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt et autorisation donnée au Président de solliciter des financements

**Le Président
Stéphane Sbraggia**